

La clause diplomatique pour les baux

Le patrimoine immobilier de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Wallonie-Bruxelles International est important. Il compte notamment des propriétés ou copropriétés de W-BI à l'étranger, comme le Théâtre de l'Escalier des Doms en Avignon (France, copropriété avec le ministère de la Communauté française), l'Immeuble des services Wallonie-Bruxelles à Paris (emphytéose avec la Région wallonne, l'AWEX et la COCOF). D'autres bâtiments sont mis à disposition par d'autres entités : résidence du délégué W-B à Québec (mise à disposition par l'AWEX), le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris (mise à disposition gratuite par le ministère de la Communauté française : W-BI étant chargée des frais de fonctionnement et des charges d'entretien). Enfin, une série de locations sont inhérentes au fonctionnement du réseau des délégations à l'étranger. « *Tous les baux (sauf le bail de longue durée des bureaux de Kinshasa) incluent une clause diplomatique qui résilie le bail de plein droit si la représentation diplomatique quitte le pays : Alger, Bucarest, Dakar, Genève, Hanoi, Kinshasa...* », souligne le ministre-président Rudy Demotte. ■